



Le 21 mai 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

Complexe Desjardins
Tour Est, 12^e étage
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0177

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 31 mars 2026 et indiquant:

« je souhaite obtenir les documents et données suivants :

- Le nombre total d'heures supplémentaires effectuées ainsi que le montant total associé, ventilés par région administrative, pour la journée du 11 mars 2026, dans le contexte où la société d'État était en situation de procédure liée au verglas ;*
- Le nombre total d'heures supplémentaires réalisées par vos équipes pour l'ensemble de l'année 2022-2023-2024-2025, ainsi que le montant total correspondant par année, idéalement ventilés par région administrative. »*

(Transcription intégrale)

Après analyse, les renseignements demandés ne peuvent être ventilés par région administrative, car la production de ces renseignements nécessiterait de procéder au calcul ou à la comparaison de données à partir de plusieurs documents. Nous invoquons à cet égard l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès).

En réponse au premier point de votre demande, vous trouverez ci-dessous le nombre total d'heures supplémentaires effectuées et le montant associé, pour la journée du 11 mars 2026 :

Nombre d'heures	5 208 heures
Montant	469 000 \$

En réponse au deuxième point de votre demande, vous pouvez consulter le montant de l'année 2022 dans la réponse de la DAI-2023-0425, diffusé sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/data/loi-sur-acces/pdf/dai-2023-0425-lettre-reponse.pdf>

Quant aux années 2023, 2024 et 2025, vous trouverez ci-dessous les nombres totaux d'heures supplémentaires de tous travaux confondus ainsi que les montants versés.

Année	Nombre d'heures	Montant
2023	3 229 245	229 588 978 \$
2024	3 017 768	213 508 094 \$
2025	3 127 988	224 154 495 \$

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que l'article de cette loi mentionné à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline
Vice-présidente – Affaires juridiques et cheffe de la gouvernance

p. j.